

M. Knowles: Le premier ministre voudrait-il bien préciser à la Société Radio-Canada que la justice l'exige?

Le très hon. M. Pearson: Je serai heureux de leur faire aussi cette observation.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DISCOURS DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Voudrait-il tirer au clair deux déclarations que le secrétaire d'État a faites lors d'un discours prononcé devant le Club Richelieu de Québec, mercredi dernier? Voici ma première question. Quand le secrétaire d'État, d'après la nouvelle du *Devoir*, déclare que:

...bientôt, le gouvernement du Québec bénéficiera de près de 75 p. 100 du rendement de l'impôt sur les revenus personnels...

...annonce-t-il une politique du gouvernement? Deuxièmement, quand le secrétaire d'État déclare, comme en fait rapport *Le Devoir* que je cite de nouveau:

M. Lamontagne a dit cependant qu'on n'avait pas jusqu'ici étudié sérieusement les conséquences économiques de l'indépendance du Québec et qu'un organisme fédéral, relevant du Conseil privé, était chargé d'examiner cet aspect.

Puis-je demander si un comité de fonctionnaires, sous la direction du Conseil privé, s'occupe d'étudier les conséquences économiques de l'indépendance ou de la séparation du Québec, comme l'a dit le secrétaire d'État?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est une question trop compliquée pour être traitée à l'appel de l'ordre du jour. Je conseille à mon honorable ami de l'inscrire au *Feuilleton* ou, encore, de la remettre sur le tapis lors de l'étude des crédits du secrétariat d'État.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, lorsqu'un ministre fait une déclaration hors de la Chambre, un député a le droit de demander si cette déclaration représente le programme du gouvernement. Voilà la question qui a été posée!

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, si j'ai perdu de vue le fil de cette question au cours du déroulement prolongé de la déclaration de l'honorable représentant, je m'en excuse. Bien entendu, le ministre parlait à titre de membre du gouvernement lorsqu'il s'est prononcé sur cette question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Sur le programme du gouvernement.

[Le très hon. M. Pearson.]

LES ANCIENS COMBATTANTS

VERSEMENT DES ALLOCATIONS À L'ÉTRANGER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Le ministre a-t-il reçu une lettre et un mémoire du commandant J. Leslie Harries, de Londres, président de l'Association canadienne des anciens combattants du Royaume-Uni, dans lesquels il demandait avec instance des amendements à la loi sur les allocations aux anciens combattants, afin que les ex-militaires canadiens vivant en Angleterre, ou leurs veuves et orphelins, puissent recevoir les allocations, sans être tenus de revenir au Canada pour une période de 12 mois? Si tel est le cas, le gouvernement examine-t-il cette requête?

L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'ai sûrement reçu des instances de ce genre mais, pour le moment, il m'est difficile, de mémoire, d'en préciser les auteurs. Cette question est à l'étude.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PRÊTS AUX ÉTUDIANTS—ACCRÉDITATION DES COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Southam (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Elle découle d'une lettre que la *Credit Union League* de la Saskatchewan a écrite au ministre des Finances le 10 septembre au sujet de l'accréditation des coopératives de crédit en qualité de prêteurs approuvés en vertu de la loi sur les prêts aux étudiants. Pourquoi a-t-on tardé à accréditer les coopératives de crédit de la Saskatchewan aux termes de cette loi, et le ministre veillera-t-il à ce que la situation soit corrigée très bientôt?

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers la question.

ONTARIO ET MANITOBA—EXAMEN DES DEMANDES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, nous avons posé au ministre des Finances, par l'intermédiaire de son secrétaire parlementaire, plusieurs questions au sujet des lenteurs de l'examen des demandes d'étudiants en Ontario, qui étaient attribuées aux formalités administratives. Le ministre a-t-il étudié la situation, et cette allégation était-elle fondée?